

(1)

(N^o 27.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1851.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. MOREAU.

I.

Demande du sieur Jean Indell Gibbs.

MESSIEURS,

Le sieur Jean Indell Gibbs, né le 1^{er} septembre 1805, à Iwade, comté de Kent (Angleterre), est venu en Belgique en 1816, avec son père, qui s'est établi à Ostende, comme négociant et banquier.

Il a fait ses études à Gand, et a pris part, en 1824, au tirage au sort de la milice nationale.

Après être retourné, en 1842, en Angleterre, où il s'est marié, le pétitionnaire est revenu, le 27 août 1846, en Belgique, pour diriger le télégraphe électrique, établi par une société anglaise, entre Bruxelles et Anvers. Il est maintenant attaché au même service, pour compte du Gouvernement.

Le sieur Gibbs a donc habité la Belgique pendant plus de 30 ans. Il conste des pièces qu'il a produites que sa conduite et sa moralité ont toujours été irréprochables, et qu'il trouve, dans son emploi et dans des ressources personnelles, des moyens suffisants d'existence.

En conséquence, votre commission estime qu'il y a lieu de lui accorder la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

AUG. MOREAU.

Le Président,

P.-J. DESTRIEUX.

II.*Demande du sieur Jean-Marie PLASSE.***MESSIEURS,**

Par requête en date du 22 août 1850, le sieur Jean-Marie Plasse demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Villefranche (France), le 30 janvier 1817, d'une mère belge. Après avoir été incorporé dans le 12^e régiment d'infanterie comme milicien de la levée 1836, il a continué à servir honorablement dans l'armée nationale jusqu'au 15 février 1844, date à laquelle il en a été congédié.

Rentré dans la vie civile, il a été nommé agent de police de la capitale, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui à la satisfaction de l'autorité.

Les renseignements fournis à l'appui de sa demande sont favorables, et votre commission est d'avis qu'il y a lieu de l'accueillir.

*Le Rapporteur,***AUG. MOREAU.***Le Président,***P.-J. DESTRIEUX.****III.***Demande du sieur Édouard CARIMANTRAND.***MESSIEURS,**

Le pétitionnaire, né le 12 novembre 1828, à Raveau, département de la Nièvre (France), est venu avec ses parents, à l'âge de huit mois, habiter la commune de Couvin, où il exerce la profession de teneur de livres et les fonctions de secrétaire communal adjoint. Sa mère a épousé en secondes noces un Belge, qui est aujourd'hui bourgmestre de ladite commune de Couvin.

En 1847, il a participé au tirage au sort de la milice et mis un remplaçant, qui est encore actuellement au service.

Les autorités qui ont été consultées attestent que l'éducation du sieur Carimantrand, faite en Belgique, a été dirigée avec soin et que la vie publique et privée de ce jeune homme est exempte de reproches.

Votre commission estime donc qu'il y a lieu de lui accorder la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,***AUG. MOREAU.***Le Président,***P.-J. DESTRIEUX.**